volume
Architecture, urbanisme & environnement

CCTP

CREATION D'UNE NOUVELLE SOUTE A MUNITIONS
BATIMENT 38
ECOLE DE POLICE A OISSEL

PRO-DCE
LOT 04 – COUVERTURE – DESENFUMAGE

MAITRE D'ŒUVRE
VOLUME ARCHITECTES

60 Rue des Hacquets
76 230 QUINCAMPOIX
Tél. : 02.35.98.43.30 – Fax : 02.35.88.90.40
Courriel : cyrille.lemeille@volume-architectes.com

volume
Architecture, urbanisme & environnement

MAITRE D'OUVRAGE

SGAMI OUEST
28, rue de la Pilate - CS 40725
35207 RENNES Cedex 2

SOMMAIRE

1 - Installation de chantier propre au lot 3
2 - Dossier technique avant travaux 3
3 - Echafaudage 3
4 - Couverture simple peau 4
5 - Lanterneaux 6
6 - Ouvrages d'écoulement 6
7 - Ecran de cantonnement 7
8 - Plan d'évacuation 7
9 - Evacuation des gravats 8
10 - Repli des installations de chantier et nettoyage 8
11 - DOE 8

1 - Installation de chantier propre au lot

Le titulaire du présent lot devra prévoir pour chaque intervention :

- ⇨ La reconnaissance des lieux, l'analyse des prestations, la vérification des quantités.
- ⇨ La mise en place de toutes les protections des ouvrages non concernés par les travaux (sols, murs, plafonds, autres) par tous les moyens nécessaires (bâches, films, polyane, planches de contre-plaqué, etc…).
- ⇨ Toutes les protections et balisages nécessaires vis-à-vis des occupants et des intervenants (garde-corps, balisages « chantier interdit au public », signalisations, etc…) lors de chacune de ses interventions.
- ⇨ Les moyens d'évacuation des gravois au fur et à mesure des démolitions vers les bennes à déchets. Aucun gravât ne sera stocké dans les circulations, ni en dépôt sauvage à l'extérieur, et évacués chaque fin de semaine.

L'entreprise titulaire du lot devra son installation propre à son entreprise à savoir l'amené du matériel, les EPI, protection de ses ouvrages, la sécurité de son personnel.

2 - Dossier technique avant travaux

Le titulaire du présent lot devra réaliser les études d'exécution en phase de préparation de chantier comme suit :

- Fourniture des plans d'exécution à valider par la Maitrise d'œuvre et le bureau de contrôle.
- Réalisation des notes de calcul nécessaires aux dimensionnements des ouvrages en tenant compte des différentes descentes de charges des autres corps d'Etats.
- Fournir les fiches techniques des produits à mettre en œuvre en conformité avec les prescriptions du CCTP.
- Tous détails utiles nécessaires pour l'exécution des ouvrages à la demande du Maitre d' Ouvrage et du Maitre d'œuvre.
- Fournir les réservations nécessaires des équipements aux autres corps d'états.

L'entreprise devra fournir dans son offre les certifications type QUALIBAT ou autres.

3 - Echafaudage

Le titulaire du présent lot devra faire valider, avant toute intervention sur place, le plan de l'installation de chantier propre à son lot sur lequel devra figurer l'emplacement des stockages des approvisionnements.

Le titulaire du présent lot aura à sa charge l'amenée et repli d'échafaudage, y compris tunnel de protection au droit des accès ou des passages pour l'ensemble du chantier et l'ensemble des lots.

Il est prévu la mise en œuvre d'un échafaudage de pied permettant l'ensemble des travaux du présent lot ainsi que les travaux du lot 01 désamiantage avec la réalisation d'une convention de mise à disposition. Les prestations comprendront toutes les protections de type filets afin d'éviter toute projection sur l'extérieur.

Lors de la dépose de l'échafaudage, l'entreprise titulaire du lot devra la bonne remise en état du terrain.

L'entrepreneur titulaire du lot devra à sa charge exclusive faire contrôler l'échafaudage par un bureau de contrôle agréé.

Spécifications techniques :

L'opération consistera à la mise en place d'un échafaudage conforme aux spécifications de la norme NF HD 1000, NF P 93-501, NF P 93-502 et aux spécifications complémentaires du règlement NF 096 et de classe 6 en acier y compris les trappes d'accès.

Les échafaudages mis en place devront être contrôlés à l'avancement avant utilisation. L'échafaudage sera constitué de moises reliant les montants entre eux et de diagonales avec têtes à clavette orientables pour raidir l'échafaudage.

L'échafaudage sera constitué par les éléments suivants :

- Montants ;
- Gardes corps ;
- Embases ;
- Socles réglables ;
- Joints de sécurité ;
- Consoles ;
- Diagonales ;
- Plinthes ;
- Porte-planches ;
- Ancrages ;
- Supports plancher ;
- Poutres et poutrelles profil en U ;
- Colliers à tête à clavette orientables ;
- Colliers à tête à clavette orthogonaux ;
- Planchers à trappe avec échelle incorporée et plancher en acier.

Les planches s'accrocheront dans les supports planchers.

Mise en œuvre :

Tous les matériaux seront mis en œuvre suivant les règles de l'art, conformément aux Normes, D.T.U et aux prescriptions techniques des fabricants.

- Contrôle avant pose :

Avant toute opération de pose, les contrôles suivants devront être effectués :

- Exactitude des repères de référence dans la limite des tolérances admises (niveaux, nus, axes)

Toutes les opérations de contrôle mentionnées ci-dessus seront effectuées au fur et à mesure de l'avancement des travaux afin de permettre des rectifications éventuellement nécessaires dans les délais prévus au calendrier prévisionnel.

Il peut être fait mention dans le présent CCTP ou dans les plans ou dans le bordereau de mesures ou dimensions ou quantités, celles-ci ne sont données qu'à titre indicatif.

L'entreprise devra prévoir dans son offre les terrassements nécessaires et suffisants afin d'avoir une bonne assise de l'échafaudage de pied.

Localisation : En périphérie de l'extension

Les prestations comprendront toutes sujétions de fourniture, pose, mise en œuvre et finition soignées.

4 - Couverture simple peau

- **Filets de protections**

L'entreprise du présent lot devra la fourniture et mise en œuvre d'un filet de protection durant toute la phase de pose de la couverture.

Pour rappel, une visite d'inspection préalable pour le poseur de filets est obligatoire. Pendant cette visite, les contraintes du site sont analysées avec le CSPS.

Pour rappel, un PPSPS pour le poseur de filets est obligatoire. Il doit décrire le mode opératoire de pose et de dépose ainsi que la description du matériel utilisé.

La mise en place des filets devra faire l'objet d'un PV de réception, établi et signé par le poseur, le MOE, et le couvreur préalablement à toute utilisation (Voir modèle CARSAT du PV de réception en Annexe 1 à la fin du présent CCTP). Le CSPS contrôle visuellement l'ensemble des recommandations ci-dessous et signe le PV de réception en tant que vérificateur visuel.

Le matériel utilisé répondra à la norme NF EN 1263 – 1.
Le montage sera réalisé selon les instructions précises du fabricant.
Le personnel poseur de filets doit être compétent au montage, au contrôle, à l'entretien et au démontage, et doit le justifier dans son PPSPS.

Les nappes de filets sont constituées de mailles en carré ou losange et de côté 10 cm maximum.

Les filets ne doivent présenter aucune reprise ou réparation. En cas de constat ou de doute, le poseur de filets se doit de changer toute nappe présentant la moindre blessure de cordonnet, la moindre rupture de maille ou donnant des signes d'usure. Les nappes ayant récupéré un homme ou une masse de taille équivalente doivent être changées également.

Tout au long de leur utilisation, le présent lot doit s'assurer que les filets :

- Sont tendus
- Recouvrent l'ensemble de la zone de travail
- Empêchent la chute d'un corps humain entre la nappe et l'ossature
- Sont et restent en bon état et sans la moindre blessure de cordonnet, la moindre rupture de maille et sans signes d'usure.

- **Couverture bac acier**

L'entreprise titulaire du lot devra la fourniture et la pose d'une couverture simple peau de chez ARCELLOR MITTAL ou équivalent.

Tous les profilés nécessaires à la mise en œuvre devront être prévus par l'entreprise. L'entreprise titulaire du lot devra prévoir une rive de toit périphérique en aluminium laquée (Teinte RAL au choix de la Maîtrise d'Ouvrage) compris derrière les gouttières en point bas de couverture.

L'entreprise titulaire du lot devra prévoir des points d'ancrage pour l'entretien.

L'entreprise devra justifier par note de calcul auprès du bureau de contrôle une charge de la future couverture inférieure à la couverture ondulée existante en fibre ciment amianté afin d'éviter toute modification structurelle de la charpente béton existante.

5 - Lanterneaux

- **Chevêtres**

L'entreprise devra la création de chevêtres par l'installation de traverses métalliques de type IPE dimensionnées de façon à recevoir les châssis de désenfumage et repris sur la charpente béton existante. Ceux-ci inclus les moyens d'accès.

Finition antirouille gris moyen teinte se rapprochant de la charpente béton.

- **Lanterneaux**

Lanterneaux dimensionnés conformément aux normes en vigueur et fonctionnant sur dispositif à cartouche CO2 (commandes indépendantes). Les commandes de type treuil sont interdites.

Les lanterneaux devront être de dimensions suffisantes (100 x 100 cm en principe) afin de respecter la S.U.E. minimale réglementaire. Dans tous les cas, le dimensionnement des lanterneaux devra être conforme aux prescriptions de l'IT n° 246. La note de calcul devra être réalisée par le présent lot.

Au vu de la longueur du bâtiment, la règlementation impose la réalisation de 2 zones distinctes comme défini sur le plan du RDC.

Le réseau de distribution devra être fixé tous les 1m et suivre proprement les éléments de supportage.

Les lanterneaux devront respecter les caractéristiques suivantes :

- PCA (polycarbonate) opalescent Ug= 1.9
- Ut = 1,9/2,0 W/m²K
- Facteur solaire 52%
- Transmission lumineuse 54%

Le bureau de contrôle assistera et accompagnera la Maîtrise d'œuvre et la Maîtrise d'ouvrage lors du dépôt de la demande de dérogation auprès de la sous-commission de sécurité.

- **Boitier de commande**

Les coffrets de désenfumage seront installés à proximité des accès suivant le plan du RDC. L'entreprise devra la fourniture et pose de boitier bizone CO2.

Ils seront étiquetés en précisant chaque zone.

6 - Ouvrages d'écoulement

- **Gouttières**

Le titulaire du présent lot devra la fourniture et pose de gouttière zinc. Celles-ci devrons être dimensionnée en fonction de la surface de couverture et au nombre de descentes identique à l'existant.

Une note de calcul devra être transmise par l'entreprise et validée par le bureau de contrôle.

- **Descentes d'eaux pluviales**

L'entreprise devra la fourniture et pose de descentes d'eau pluviales en zinc.

Cette prestation comprend toutes pièces nécessaires au bon raccordement de celles-ci, pièces et coudes spécifiques y compris naissances, crapaudines, fixations à la façade avec collier en zinc. Adaptations au sol des descentes sur les regards existants.

Les dimensionnements des nouveaux ouvrages découlement devront être justifiés par la réalisation d'une note de calcul dû au présent lot et valide avec le bureau de contrôle.

Les prestations comprendront toutes sujétions de fourniture, pose, mise en œuvre et finitions soignées.

- **Dauphins fonte**

Fourniture et pose de dauphins en fonte hauteur 1m. Les dauphins seront coudés en partie basse sur la façade avant et droit sur la façade arrière raccordé au réseau enterré.

Les dauphins recevront une peinture métallique de finition de teinte RAL 7036 identique au soubassement.

Ils devront être fixé mécaniquement dans la maçonnerie de la façade et maintenu avec des colliers zinc.

7 - Ecran de cantonnement

L'entreprise devra la fourniture et pose d'un écran de cantonnement stable au feu minimum 1/4h de type Facadeo DH60 de chez Bacacier ou équivalent. Le matériau devra respecter un classement au feu A1.
Cette prestation comprend l'ossature métallique porteuse adaptée.

Une note de calcul devra être réalisé par le présent lot afin de justifier les reprises de charge sur la charpente béton et validé par le bureau de contrôle.

La hauteur de l'écran doit être égale à 25% de la hauteur de référence, limité à 2m pour un bâtiment supérieur ou égale à 8m.

Finition gris moyen se rapprochant de la teinte de la charpente béton existante.

8 - Plan d'évacuation

Création, fourniture et pose des plans d'évacuation conforme à la norme en vigueur pour l'ensemble du bâtiment.

Les panneaux seront en négatif, l'écriture sera réalisée en blanc sur fond gris RAL 7024. Par souci de lecture et visibilité, les panneaux pourront être sur fond blanc.

Les plans d'intervention/ d'évacuation seront positionnés proche des issues de secours sur chaque zone de désenfumage.

Dès que possible, les panneaux extincteurs et commande de désenfumage seront situés dans le même cadre que le plan d'évacuation.

Pose des cadres de couleur noire destinés à recevoir les plans d'évacuation.

9 - **Evacuation des gravats**

Le titulaire du présent lot devra l'évacuation des gravats en décharge agrée sous remise de bon de suivi des déchets.

10 - Repli des installations de chantier et nettoyage

Le titulaire du présent lot aura à sa charge le repli des installations de chantier propre à son lot ainsi que le nettoyage complet de ses ouvrages.

11 - DOE

Fourniture des DOE :

- 1 exemplaire papier.
- 1 clé USB